

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 857 (Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 31

I. – Substituer à l’alinéa 2, les deux alinéas suivants :

« 1° L’article L. 461-1 est ainsi modifié :

a) La seconde phrase du premier alinéa est ainsi rédigée : »

II. - En conséquence, après l’alinéa 3, insérer l’alinéa suivant :

« b) Après le même premier alinéa, sont insérés trois alinéas ainsi rédigés : »

III. – En conséquence, après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« c) Au dernier alinéa, substituer au mot : « quatrième », le mot : « septième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.